60.

no. 24

HISTOIRE IOVRNALIERE,

DE TOVT CE QVI S'EST faict & passé en France:

DEPVIS LE DEPART DV Roy de Fontaine-bleau, le 28. Auril 1621. iusques à present 31 decembre

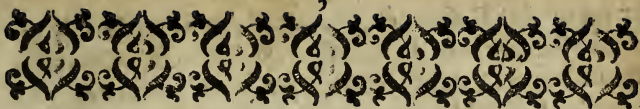


A PARIS,

Pour CHARLES CHAPPELAIN,

M. DC. XXII.

Auec Permission.



HISTOIRE IOVRNALIERE, DE TOVT ce qui s'est faict & passé au voyage du Roy, depuis son depart da Fontaine-bleau le 28. Auril 1621. iusques à present.



LA desobeyssance des Rochelois, les diuers cercles des gens de la Religion pretenduë: les rebellions cogneuës & manifestes dans le Languedoc, Viuarets, Guienne & ailleurs, resolurent finallement sa Majesté de porter sa main aux extremes: puis que sa longue patience & sa grande bonté n'auoyent peu ramener les meschans au deuoir, & guarantir ses bons subjects d'oppression & de trouble.

Ia estoient quelques mois escoulez que sa Majesté auoit comme dissimulé l'entreprise directement contraire à son authorité par ceux de ladite Religion au Viuaretz.

Chacun sçait comme les habitans & Consuls de la ville de Priuas, se sont declarez ennemis du Roy, & du repos public, par plusieurs actions qu'ils ont commises, Ils auoient dessein d'attaquer le Chasteau dudit Priuas ce que l'on a veu esclore le vingt huictiesme iour de Ianuier 1621. à deux heures apres midy, par le combat d'entre ledit Chasteau & la ville. Auquel le sieur de sainct Pallais Gouuerneur d'iceluy à esté contrainct d'en venir aux coups.

De ce mouuement Monsieur de Vantadour en fut aduerty le mesme iour à deux heures de nuict, & dés le lendemain matin qui estoit le Vendredy, il enuoya deux Gentils hommes, l'vn Catholique, & l'autre de la Religi-

on pretenduë Reformée, sçauoir est, les sieurs de Chambaud, Gouuerneur du Roussin: & de Boissi, Capitaine Chastelain de Voulte, lesquels rendirent ses lettres, tant aux Consuls & Habitans, qu'audit sieur de sainct Palais, lesquelles estoient en si bons termes, que les plus passionnez auoyent dequoy s'en contenter, puis qu'elles ne tendoient qu'à esteindre le feu qui alloit embrazer & ruïner cette pauure ville, & qu'il leur offroit vn secours & vne assistance paternelle. soit par son authorité comme Lieutenant de Roy, attendant que Monsieur le Duc de Mõtmorancy qui en estoit esloigné y peut apporter la sienne, comme estant Gouuerneur en chef de la Prouince; soit par l'entremise de messieurs de la Chambre de l'Edict de Castres, & Predsiial de Nismes leurs Iuges naturels, desquels ledit sieur de Vantadour feroit venir des Commissaires pour y rendre la Iustice, & chastier les delinquans. Mais au lieu de receuoir en bonne part lesdites remonstrãces, lesdits Chambaud, & Boissi, trouuerent que les Consuls estoient commandez, & gouuernez par des seditieux que la Iustice y estoit opprimée & mesprisee, & fallirent d'estre tuez d'vne mousquetade, comme ils sortoient du Chasteau pour venir à la ville, par les mutins & seditieux d'icelle, lesquels empescherent pour lors que les Consuls ne firent point de responce à la lettre dudit sieur de Vantadour, & deux iour apres ils s'en sont excusez par vne lettre, qui fait bien paroistre le deplorable estat de cette pauure ville, laquelle en l'année derniere, dix mois au parauant à cousté deux cens mille escus au païs de Viuarets, de Velay, & de Geuaudan. Surquoy est à noter que quinze iours auparauant ce desordre, ledit Duc de Vantadour enuoya commission audit Viscomte de Cheylane pour raser la tour du Lac, qui luy estoit inutille & sans reuenu, sur l'aduis qu'il auoit receu que les seditieux s'e-saisiroient, comme ils ont fait, & tesmoigné le grand mes-

pris qu'ils portent à la Iustice en la personne du Preuost de Vernhes, que ledit sieur de Vantadour enuoya pour informer de l'exez commis contre vn masson, qui auoit trauaillé au Chasteau au commencement dudit mois de Ianuier. Et aussi pour verifier ce nouueau bastiment de Citadelle, & platte forme, dequoy estans aduertis lesdits seditieux, ils le vindrent trouuer dans sa chambre le pistolet à la main, & le chien abbattu, & luy dirent que s'il passoit outre à faire nulle procedure. & inhibition de la nouuelle fortification, qu'il luy en cousteroit la vie, & que les Consuls n'en auroient pas meilleur marché, desquels ledit sieur de Vantadour sçauroit la mort aussi tost des vns que des autres, auec des blasphemes contre l'honneur & l'authorité du Roy desquels la memoire doit estre supprimée, au moyen dequoy l'on peut voir que ledit Duc de Vantadour à esté contrainct & obligé d'armer puissamment, affin de conseruer l'authorité du Roy, & de sa iustice, & d'empescher que ledit Chasteau de Priuas ne fut prins & forcé lequel estoit assiegé par le sieur de Brison, & autres rebelles au Roy. qui s'estoient à mesme temps assurez du Chasteau d'Antreuaux, & de celuy de Liuiers, appartenant à vn gentil homme Catholique: du moulin de Veroux & du pont des Chauchiers, où ils poserent des guerites qui estoiét fectes de longue main.

Mais ny luy ny la forte resistance des soustenans n'ont peu si bien faire, qu'apres que lesdits habitans se sont rendus maistres des villes, ils n'ayent encores sappé le fondement du chasteau, par vne mine & contrainct ledit sieur de sainct Palais d'en sortir auec mille outrages, au grand mespris de l'authorité & des commendemens du Roy.

Cette sottise ne fut pas seulement commise de ce costé, il s'en fit bien d'autres à mesme temps à Montauban & Castres contre les Catholiques.

Vn autre cas arriua à Tours au mois d'Auril ensuiuant

vn trouble & vne sedition estrange, qui alloit porter cette pauure ville à vne sanglante entreprise, sans la prompte preuoyance des Magistrats. Ce qui aduint pour quelques iniures qui furent dites par les enfans à ceux de la Religion qui accompagnoit vn mort en leur cimetiere: sur ces iniures quelqu'vns de ladite compagnie frappent aucuns de ses enfans: les paisans & autres Catholiques voyans cela se iettent sur ceux qui les auoit frappez, le tumulte s'esleue la dessus, la sedition s'accroist par la fureur d'vne menue populace qui poursuiuent lesdits de la Religion, les veulent assasiner, disans qu'ils sont cause dont on parle de la guerre, bruslent leur temple, se iettent par impetuosité en quelque logis, qui furent pillez; & sans le Maire & les Magistrats, il y alloit auoir vn grand meurtre dans Tours, cette fureur quelque peu attiedie, on se saisit de quelques vns qui auoient commencé ce desordre. surquoy peu s'en falut que le tumulte ne redoublat encore plus que deuant: le bruict d'icelle sedition volle par tout, le Roy en est aduerty, croyant que cela pouuoit donner occasion d'en faire autant contre les Catholiques és villes de la Religion, voulut que iustice fust faicte des autheurs, & y enuoya exprés Monsieur le Doux pour en informer, faire le procés & punir les coulpables. Monsieur le Doux arriué à Tours, on trauaille à l'instruction du procez de cinq qui auoient esté pris & estant condamnez à la mort, vne furieuse rage esprit le menu peuple qui se porta à l'auditoire, poursuiuant la iustice mesme le sieur le Doux, rompent les prisons & veulent enleuer les prisonniers, ceux de la Religion y sont plus en danger que deuant; & quelques logis d'iceux furent encore pillez, & ne sceut on faire aucune execution des criminels pour ce coup, mais pourtant ils n'en demeurerent impunis comme nous dirons tantost.

Le Roy pour cette considetation & autres voulant entretenir le repos de ses peuples: fit vne nouuelle declara-

tion le 20. Auril, par laquelle prenoit ceux de ladite Religion pretenduë Reformee qui se maintiendroyent en son obeïssance & seruice, en sa protection & sauue garde: & fut ennoyée en ses Parlemens pour estre verifiée.

Apres la Declaration que dessus, le Roy ayant faict donner ordre aux obseques & funerailles du Roy d'Espaigne, tant à Fontaine-bleau qu'a Paris: considerant la necessité de sa personne és lieux où le mal empiroit, partit de Fontaine-bleau le Mecredy 28. Auril auec le Prince de Ioinuille, le Cardinal de Guise, le Duc d'Elbœuf, le Connestable, les Ducs de l'Esdiguieres, de Brissac, de Chaune, de Luxembourg, Mareschal de Praslin, Monsieur de Criquy, & autres Grands, ayant enuoyé Monsieur le Prince de Condé en Berry, le Duc de Guise en Prouence, & le Duc de Mayenne en Guyenne, auec commissions suffisantes pour y leuer des trouppes, & y entretenir son seruice.

Sa Majesté ayant demeuré quelques iours en chemin, arriue à Orleans, le Samedy 3. May, & y fut iusques au Lundy qu'elle en partit pour s'en aller à Blois. Pendant le peu de seiour que fit le Roy à Orleans quantité de Noblesse ioignit sa Majesté: & comme elle desiroit l'entiere obeïssance par toutes ses villes, particulierement de la Religion pretenduë, ou on luy en vouloient disputer l'entrée, elle se resolut de s'en rendre le Maistre: & ne voulant s'arrester à Gergeau, quoy que distraicte d'Orleans que de trois ou quatre lieuës, sçachant assez les torts & dommages qu'Orleans & le païs de Sollogne, receuoient d'vne poignée de pillards & picquoreurs, qui auoient leur retraicte là dedans, partant dudit Orleans, commanda aux Comte de sainct Paul, & Mareschal de Vitry, de contraindre la place, en faire sortir la Garnison, & l'asseurer à son seruice. Ces deux Seigneurs l'entreprennent sur l'asseurance qu'ils ont de la bonne affection de la ville

d'Orleans, qui auoit promis à sa Majesté contribuer tout ce qui seroit necessaire à cette expedition. Ils se font assister de cinq cens cheuaux & de mille hommes de pied, auec lesquels ils somment la Garnison de Gergeau de rendre la ville au Roy, demande facheuse à vne compagnie de telles gens, de longue main habituez en vne place, qui les receuoit au couuert de la poursuitte des Preuosts: aussi font ils difficulté d'obeir, & pour couler le temps, & contenter le Comte sainct Paul de Parolles, esperans quelque forme de secours, luy font dire qu'ils ne rendront la place qu'à la veuë d'vn commendement special de sa Majesté, & par escrit: lequel leur ayant esté donné par vn autre eschapatoire, proposent ne sortir que moyenant quelque somme de deniers: ce qui fit resoudre lesdits sieurs, de faire venir d'Orleans six pieces de canon, auec lesquels ayant enuoyé quelques vollées contre la place, & ja entamé leurs deffences, ils furent contrains de demãder la composition, qui leur fut accordée telle qu'on les laisseroit sortir vie & armes sauues, auec quelques huict mille francs, que de grace sa Majesté commanda leur estre deliurés, tant pour la redition de la place, qu'en consideration de ce qu'ils remonstrerent qu'il y auoit quatre mois qu'ils n'auoient receu de monstres, & estoient de beaucoup redeuables à leurs hostes. Ils sortirent de la ville le Vendredy 21. May, enuiron trois cens soldats, & s'en allans, protesterent & s'obligerent par serment entre les mains dudit sieur Comte de ne porter iamais les armes contre sa Majesté, & fut grandement resiouy le peuple d'Orleans de ceste reduction: car ils estoient souuent detroussez par les surueillans de Gergeau.

Le Roy arriué à Tours commanda que iustice fut faicte des autheurs de l'emotion qui s'y fit quelques sepmaines auparauant, contre ceux de la Religion pretenduë reformée, comme dit est, & pendant son seiour, cinq pri-

sonniers conuaincus de ce faict, furent executez à mort pour exemple.

Sa Majesté estant à Tours, desira voir si dans la ville de Saumur on luy rẽdroit l'obeïssance qui luy estoit deuë: & pource dés l'heure mesme resolut de s'y achemner. Le Lundy 10. May les Fourriers du Roy estants arriuez à Saumur, par commandement de sa Majesté, commancerent à marquer les logis, & mesme marquerent le logis du Roy, qui est en la ville comme aussi celuy de la Royne son espouse. Le soir du mesme iour arriuerent six compagnies du Regiment des Gardes de sa Majesté aux faux-bourgs de la Croix verte, qui disent enuiron mille ou douze cens hommes. Ce que voyant la garnison de Monsieur du Plessis, fit place nette aux Gardes du Roy, & s'en alla prendre logement ailleurs. Le Mardy matin arriuerent les Suisses aux faux-bourgs de Fenet dudit Saumur, où estans suiuant le commandement de leurs chefs, montent au Chasteau, & frappent à la porte, qui leur estant aussi-tost ouuerte, entrent dedans, & plantent vne picque à l'entrée: Dequoy estant aduerty Monsieur du Plessis enuoya prier lesdits Suisses d'auoir patiẽce qu'il eust enuoyé au Roy pour sçauoir sa volonté. Incontinent apres monta au Chasteau le Fourrier de sa Majesté auec vn Escheuin de Saumur, qui alloit là dedans pour y marquer le logis du Roy: Monsieur du Plessis luy demanda s'il auoit commandement du Roy de ce faire: le Fourrier luy respondit que non? mais trop bien qu'il auoit charge de le loger. Alors ledit sieur du Plessis despescha promptement vn Courrir au Roy, pour sçauoir son intention, & pendant ce, lesdits Suisses estoient deuant l'Eglise de Sainct Pierre faisans bonne garde, auec force sentinelles. Sur les deux heures de releuée du Mardy 11. de May l'on deffit le logis du Roy, qui estoit fait dans la ville, & porta-on tout l'ameublement au Chasteau, apres que les Capitai-

nes des Gardes de sa Majesté en eurent pris les clefs, & vuidé tout ce qui estoit dedans, tant meubles que munitions de guerre, Canons, & autres choses qui estoient audit Chasteau. Cela fait les Compagnies tant du Regiment des Gardes, que des Suisses, montent audit Chasteau. Et cependant ledit sieur du Plessis en sort par la ville en son carrosse & fait sortir sa garnison par la porte des champs, & leur assigna logement és lieux de Varré, & de Chasié. Le mesme iour arriua le Roy sur les quatre heures apres midy, & alla droit descendre à la Chapelle. Ce qu'ayant appris Monsieur du Plessis, alla aussi-tost saluer sa Majesté: comme aussi firent tout le corps de la Iustice dudit Saumur: Et apres que sadite Majesté eust fait ses prieres à ladite Chapelle entra dans la ville par la porte de la Tonnelle, où le Clergé estoit assemblé, la receuant auec vne belle & briefue Harangue. De là le Roy prenant son chemin pour monter au Chasteau fut salüé & applaudy par vn tel cry du peuple, que le Ciel estoit obscurcy du nuage de ces voix, VIVE LE ROY, A quoy respondant le Roy, & par fois ostant son chappeau, disoit, VIVE MON PEVPLE, monstrant le grand contentement qu'il auoit de voir vne si belle obeïssance. Auec cest applaudissement sa Majesté monta audit Chasteau, & y prit logis. Incontinent apres arriua la Royne de France, puis en suitte Monsieur le Connestable, lequel donna son logis de ville à Monsieur du Plessis, qui estoit le logis du Greffe de Saumur, où demeuroit Monsieur du Bouchet: ce qui facha fort Madame de Villarnou, de se voir deslogée deux fois en deux iours.

Pendant que le Roy estoit à Saumur le sieur du Plessis Mornay s'est retiré de la ville, s'est deffaict de la charge de Gouuerneur & en sa place y a esté mis le Comte de Sault fils de Monsieur de Crequy, lequel apres que sa Majesté en fut partie fit sortir toutes les Garnisons qui

estoient dans les tours de la ville, & y en mit d'autres e
leur place : aussi dans le faux-bourg appellé de la Croi
Verte fut logé le Regiment du sieur de la Reinuille, atten
dant la volonté du Roy pour partir ou demeurer : & du
rant le sejour de cinq iours de leurs Majestez, se firent le
ceremonies du Baptesme du fils du Comte de Monse
reau que la Royne de France leua sur les Fonds.

De Saumur le Roy s'en alla par grande deuotion visite
l'Eglise de nostre Dame des Hardilliers, & arriuant l
16. May sa Majesté y communia auec tant de tesmoigna
ge & de pieté enuers la Vierge, qu'à son exemple & imi
tation les Princes & presque tous les Seigneurs de la Cou
firent le semblable.

De là sa Majesté descendit à Toüars ville appartenan
au Duc de la Trimoüille sur les frontieres du Poictou, o
luy fut renduë toute sorte d'obeyssance. Et de là voulan
tirer en Poictou le 20. May commande que l'on face ma
cher les Suisses qui estoient demeurez à Saumur, & qu
l'on amene douze pieces d'Artillerie de ladite ville, pou
estre conduictes deuant Sainct Iean d'Angely, sur l'adu
que le Roy auoit ja eu de la place. De Thoüars il va à Pa
tenay, de là à Fontenay le Comte, où estant, Maillezay
Marans & autres lieux viennet protester de leur obei
sance à sa Majesté, qui finalement fut receuë auec gran
applaudissement dans Niort par le sieur de Parabelle &
de tout le peuple, le Dimanche 23. May où se minutta l
forme du Siege de Sainct Iean d'Angely : Pendant quo
afin d'obuier à beaucoup de dangers qui pouuoient arr
uer au preiudice du repos public, dans aucunes plac
du Royaume, sur le bruit ocurent du siege de Sainct Iea
& des approches de l'armée Royalle dans le païs d'Auni
aussi sur le subject de ce qui s'estoit passé à Tours, sa Maj
sté considerant que Dieppe place maritine & port im

portant deuoit estre conserué & retenu en deuoir, trouua à propos de faire desarmer les gens de la Religion pretenduë, y residents, pour leuer tout outrage de sedition & y laisser les habitans asseurez les vns auec les autres. Roüen, ville grandement peuplée, le premier mobille de ceste grande Prouince de Normandie, & grandement meslée d'habitans de l'vne & l'autre Religion, dont les deffiances mettent souuent les Magistrats en grand' peine, auoit besoin d'vne sage preuoyance, en la naissance de ce trouble : Aussi commandement nouueau arriue au Duc de Longueuille de faire rendre les armes aux habitans de la Religion, pour l'executer il vse d'vne grande prudence necessaire à cette actiõ: pour preuenir vne grand bruit: fait vn soir de bonne heure fermer les portes de la ville, commande à tous les Capitaines des quartiers d'armer leurs compagnies, & les assembler toutes en la grand' place, les Bourgeois de la Religion se trouuent aussi bien à cette monstre que les Catholiques, chacun à son enseigne: le tout assemblé ledit sieur Duc appelle à soy les Chefs, leur communique la volonté du Roy, & le cõmandement qu'il luy estoit faict, lequel il failloit executer, que pour ce subiect il auoit faict assembler tous les quartiers: & que pour obuier à la sedition, il estoit besoin que chasque Capitaine se fit assister, & pour faire poser bas les armes de ceux de la Religion, chacun en sa compagnie, ce qui fut faict sans beaucoup de difficulté : la nuict se passe auec bonne garde par la ville; le lendemain se publie le commandement de sa Majesté à son de trompe, enjoignant ledict sieur Duc à tous habitans faisant profession de ladicte Religion pretenduë d'apporter les armes qui estoient en leurs logis sur peine de crime de leze Majesté. Cela aussi tost commandé, on ne vit dans la ville que tout deuoir d'obeïssance, chacun d'eux donnoit librement ses armes sans aucune contrainte, dont ledit sieur Duc demeura fort content.

Ceux de Caen craingnant d'auoir pareil commandement, enuoyerent leurs Miniſtres & Antiens vers le Marquis de Moſny Gouuerneur de la ville & Chaſteau, ſçauoir quelles nouuelles il auoit du Roy, à quoy reſpondant ledit ſieur leur dit; qu'il n'auoit autre charge ſinō les maintenir en repos & les exorter à la fidelité: Haure de Grace, Falaize, & Alençon, eurent meſmes frayeurs, mais ſans effect.

Pont-Orſon place d'importence pouuoit donner quelque jalouſie à la baſſe Normandie, eſtant commandée par le Comte de Montgomery, perſonnage de la Religion, grand Capitaine, & pecunieux, pouuant touſiours leuer à ſes deſpens vn equipage de plus de deux mille hommes pour tenir ſes voiſins en bride, s'il ſe mettoit à mal-faire; mais il a tellement aſſeuré le Roy de ſon ſeruice & obeïſſance, qu'il a offert de luy rendre la place quand il luy plairoit.

Vne legere émotion ſuruenuë dans Vitré, au ſujet de ceux de la Religion, fut cauſe de leur deſarmement par l'authorité du Roy, & du Duc de Vendoſme y preſent, & poſſible vne partye du ſuiet de la conuerſion du Miniſtr de la ville, & de pluſieurs notables habitans de la Religion par le Pere Gaſpard Seguerand Ieſuite, les feſtes de la Pentecoſte.

En Picardie meſme deſarmement ſe faict és villes de l Fere, S. Quentin & Laon, ſouz ces condititions que c n'eſtoit que pour aſſeurer le repos public, leuer les defi ances, & couper la racine des ſeditions.

Neantmoins toutes ces raiſons n'aſſeurent point tar ceux de la Religion, que voyans ainſi leurs freres deſarme en quelques endroicts, ils ne ſoyent ſi mal aduiſez de ſoup çonner quelque mauuais deſſein des Catholiques, & ſu cet ombrage beaucoup d'eux ſortent de Paris ſe retiren à Sedan, pluſieurs de Roüen, Dieppe & Caen paſſent

Angleterre: action blasmable d'vn peuple qui ne doit iamais se deffier de la foy d'vn bon Roy, qui ne demande que l'obeïssance & l'amour de ses subjects.

Aussi sa Majesté aduertie de toutes ces vaines apprehentions des gens de la Religion, pour les asseurer & donner tout sujet de se loüer de sa bonne intention, fit vne nouuelle Declaration à Niort le 17. May, confirmant ce qu'elle auoit promis ausdits de la Religion par sa premiere Declaration du 20. Auril dernier elle vouloit que toutes sortes de personnes faisans profession de ladite Religion en son Royaume eussent à comparoir aux Greffes des Baillages & Seneschaussées de leur ressort, & là declarer, qu'ils desauoüent & detestent tout ce qui s'est passé, faict, traicté & conclud, se faict, & se traicte en l'Assemblée de la Rochelle & ailleurs, contre le seruice de sa Majesté, se desistent de toute ligue & association contraire à l'authorité Royalle, & prommettent demeurer inuiolablement en son obeyssance, sans s'en departir iamais pour quelque cause ou occasion que ce soit, quoy faisant sadite Majesté les prenoit en sa protection, voulant qu'ils viuent en paix auec ses autres bons sujects souz le benefice des Edicts.

Ces choses furent executées fort exactement en plusieurs endroicts du Royaume, particulierement à Roüen, ce qui fit retourner en ville beaucoup de particuliers qui s'en estoient allez.

Pendant que ces choses se passent nouuelles arriuent en Cour de la reduction de la ville de Sancerre à l'obeïssance du Roy, ce qui arriua en cette sorte.

Sancerre est vne ville à cinq lieuës de la Charité sur Loire, commendant de son assiette tres haute au passage de la riuiere, elle auoit cy-deuant vn Chasteau assis sur vn rocher. qui a autresfois bien donné de la peine & soustenu vn fort siege, il est maintenant presque ruïné & n'y restent rien que quelques vieilles murailles, qui peuuent encore

deffendre la ville. Ceux de dedans la ville sont la plusparr de la Religion pretenduë Reformée, y commandent absolument, & ne veulent obeyr qu'a discretion, le Roy qui projettoit que cette place pouuoit faire du mal en temps de trouble, & incommoder le païs comme elle auoit iadis faict, auoit commandé au Comte de Sancerre, Gouuerneur de la ville & chasteau, d'y mettre garnison pour les retenir en deuoir pendant son voyage: Sur ce commandement il fait appeller les principaux de la ville, leur declare la volonté du Roy, & les exhorte de receuoir garnison de sa part à l'amiable sans courir risque de se perdre en la souffrance d'vn siege, veut qu'ils s'obligēt de cette obeïssance, & les coniure de ce faire sur l'amour qu'il leur porte: ils luy respondent que sur cette proposition ils tiendront Hóstel de ville, dans lequel fut resolu de ne receuoir aucune garnison, & qu'ils respondront de leur ville à sa Majesté: mais par prieres ledit sieur Comte en gaigna quelques vns, & ceux cy entrainent le reste du corps de la ville pour luy donner quelque contentement? mais voicy la fraude: ils vont trouuer le Comte, luy disent que la volonté des habitans estoit de ne receuoir aucune garnison; & que pour l'asseurer de leur fidelité on luy porteroit tous les soirs au Chasteau les clefs des portes, & ne se fermeront ny ne s'ouuriront que par son commandement: il se contente de cette resolution, reçoit les clefs de la ville tous les soirs, les rend tous les matins: mais il ne sçauoit pas quils auoient faict faire d'autres fausses clefs, pour faire entrer & sortir de la ville ce que bon leur sembleroit nuictamment: dequoy il s'apperceut bien mais trop tard car vn iour entr'autres, comme il retournoit de la chasse r'entrant à la ville, au lieu d'aller droict au Chasteau par le chemin accoustumé, il passa par la Halle de la ville, où il fut estonné d'y voir comme vn corps de Garde de soldats extraordinaires, auec force ratelliers garnis d'armes & au

tre bagage, c'estoit la Garnison de Gergeau que les habitans de Sancerre auoient receuë dedans leur ville. Voyant cela il faict venir le Maire, s'enqueste à quel dessein on auoit faict entrer vne nouuelle Gendarmerie dans la ville, comme il disoit cela vn determiné Soldat de Gyen sur Loyre appellé la Perle luy presente le pistolet en teste, d'autres l'entourent, & se voyant ainsi en danger destre tué, se retire en vne Abbaye proche la ville, croyant que c'estoit à ce coup que la rebellion estoit notoire, & que Sancerre estoit perdu pour le Roy. Ceux du Chasteau, qui auoient protesté de viure & mourir auec luy, se mettent à retrancher contre luy, quoy qu'ils ne fussent que quatorze ou quinze Soldats dedans : Ce que voyant le Comte de Sancerre, enuoye promptement vers Monsieur le Prince de Condé, qui reuenoit de Moulins auec son armée de deux mille hommes de pied, & cinq cens cheuaux, le suppliant de faire diligemment approcher ses trouppes, & reconquerir, s'il estoit possible, cette place au Roy : Sur cet aduis Monsieur le Prince s'aduance auec son armée; à son arriuée le Chasteau est attaqué auec furie, & si promptement que la contr'escarpe estant gaignée, ceux de dedans furent contraints d'obeïr; le Chasteau rendu, alloit grãdement incommoder la ville, à laquelle il commande : De sorte que les habitans ayant frayeur d'estre punis, pillez & chastiez, se rendirent à Monsieur le Prince le Samedy 29. May, chassa la garnison de Gergeau qui estoit dedãs, auec protestation de ne plus porter les armes contre le Roy, & y en mit vne autre : Ainsi Sancerre fut presque aussi-tost pris que reuolté, tant Dieu fauorise les armes de sa Majesté.

Tant d'exploicts & tant de leuées d'armes, neantmoins ne débauchent point les Rochelois, ny sainct Iean d'Angely de leur resolution opiniastre : Les Rochelois conduits par leur Assemblée, font vn département general pour le fait de la guerre, qu'ils enuoyent par toutes les Eglises pre-

tenduës

tendues reformées de France, créent Tresoriers Generaux, & special, aux Commissaires, Agens, pour exercer leurs fonctions aux Prouinces, ainsi qu'vn Souuerain pourroit faire, establissant Bureaux de receptes pour la collection des deniers du Roy, ordonner des Chefs de Gendarmerie par tous les Gouuernemens de France, lesquels ne feroient rien sans l'aduis & conseil de ladite Assemblée, projettent de faire le Duc de Bouillō General de leurs armées en France, auquel tous autres Chefs obeïront, & luy se gouuernera en l'exercice de ceste charge selon le conseil qu'ils distribueront aupres de sa personne : Bref ils dressent vn cahyer, de quarante-sept Articles, qui fera à jamais coguoistre leur impudence, venue à tel excez de crime, qu'il n'y a sorte de chastiement qu'ils ne meritent.

D'ailleurs, nous apprenons par lettres de Monsieur Mazurier premier President de Thoulouze escrites au Roy, que ceux de Castres ont tellement gourmandé les Catholiques, que beaucoup d'eux ont esté contraints de sortir: les Conseillers Catholiques de la Chambre ne pouuāt plus supporter l'insolence de leurs haineux, se vouloient retirer, ce qui mit ceux de la Religion pretendue en grandes pensées, & craignants pour ce attirer sur eux l'indignation du Roy, ne leur voulurent permettre de sortir.

A Montauban, l'Assemblée generale des Eglises pretendues qui s'y tient par Abbregé, trenche aussi du Souuerain. A Thoulouze auoit esté conduit prisonnier vn nommé la Combes, pris pour beaucoup de sortes de crimes commis: ainsi comme on trauailloit à son procez, ledit Abbregé de l'Assemblée de Montauban ordonna qu'à faute de luy ouurir les prisons, & de l'enuoyer à la Chambre de Castres, il seroit vsé de represailles sur ceux de ladite ville de Thoulouze, donnant charge & pouuoir au sieur de de ce faire.

Tout le Languedoc, & les villes de la Religion preten-

duë de Guyenne & ailleurs, sont en grande rumeur des nouueaux exploicts d'armes, que le Duc d'Espernon viét de faire en Bearn, lequel en a chassé le Marquis de la Force, renforcé les Garnisons du Roy, fait démolir quelques Chasteaux rebelles, punir quelques mutins, & contraints les autres d'obeïr, executant en cecy les commandemens de sa Majesté, qui a priué, pour plusieurs considerations, le Marquis de la Force du Gouuernement de Bearn, donné au Mareschal de Themines, & de sa charge de Capitaine des Gardes, donné au Marquis de Mosny.

Voyons maintenant ce qui se passe à S. Iean d'Angely.

Sur les preparatifs de ce siege arriue en Cour l'Ambassadeur d'Angleterre, portant nouuelles au Roy, de la volonté de son Maistre, que la verité estoit que dans l'Angleterre on auoit voulu prattiquer quelque assistance pour ceux de la pretenduë de France, souz ce faux donné à entendre, que l'on vouloit attaquer leur liberté de Religion : mais que sa Majesté Serenissime ayant sçeu le contraire, que tout le different n'estoit que pour l'obeïssance que quelques villes de la Religion de France refusoient à leur Roy, la cause de les forcer d'obeïr estant juste, tous les Roys du monde y estans interessez, promettoit au nom dudit Roy son Maistre toute asseurance de sa part; mesme toute assistance à sa Majesté tres-Chrestienne en cette occasion s'il estoit besoin : De la bonne volonté duquel le Roy le remercia.

Or dans S. Iean d'Angely commandoit le Duc de Rohan auec deux mille hommes de pied & trois cens cheuaux pour les disposer à soustenir le siege ; là fit prouisionner de poudres, d'armes & munitions de viures y enuoyez de la Rochelle, & ne voulant s'y enfermer, y laissa pour Lieutenant le sieur de Soubize son frere, auec le sieur de Hautefontaine.

Le 18. May la place fut inuestie par Monsieur d'Auriac Mareschal de Camp, par commandement du Roy &, le

19. ensuiuant le Camp fut formé entierement, & le Duc d'Esdiguieres en prit la charge.

Auparauant que la place fust bloquée, le Duc de Rohan qui estoit dedans se retira, & laissa en son lieu sondit frere le sieur de Soubize, pour la deffendre & garder, l'asseurant qu'estant assiegé, il le reuerroit en bref auec bon secours.

Monsieur le Connestable considerant que ledit sieur de Soubize s'alloit perdre au soustien de ce siege, en la faueur de l'alliance qu'il a contractée auec la maison illustre de Rohan, desiroit le tirer du peril où il s'alloit engager, luy enuoye de sa part le sieur de Splende, pour l'exhorter à l'obeïssance de sa Majesté, & à la reddition de la place : mais estant fortifié des conseils dudit sieur de Haute-Fontaine & de la resolution temeraire des siens, se delibere d'attendre le Canon du Roy.

Sur cette resolution, Monsieur le Comte d'Auriac Maistre de Camp des armées de sa Majesté, par son commandement fait bloquer & inuestir S. Iean le 18. May, & le lendemain 19. le Duc de l'Esdiguieres prit sa conduitte de l'armée auec le Mareschal de Brissac, & arriuerent au Camp.

Le Mareschal de Brissac commandant l'armée du Roy estant sorty le Ieudy 27. de May, accompagné de Monsieur le Comte d'Auriac Mareschal de Camp, & de plusieurs volontaires, auec dessein seulement de s'aller pourmener en la plaine, qui est entre Sainct Iulien & Sainct Iean d'Angely, & ayant à peine passé les ponts qui trauersent la riuiere de la Boutonne, toute ceste Noblesse volontaire courut vers les murailles de la ville, & euenta le courage qu'elle auoit de bien seruir le Roy contre ses ennemis: ce qui occasionna ceux de dedans de faire sortir quinze mousquetaires, soustenus de trois ou quatre cens hommes de pied & de quarante à cinquante Maistres bien armez & montez qui parurent aussi tost que le sieur Marquis de Themines suiuy de quinze ou seize Gentils-hommes en pourpo

courut à toute bride contre ceux qu'on auoit enuoyé pour les amorcer au combat, & franchit auec enuiron cinq ou six de sa troupe le fossé où ils estoient logez, & les contraignit de luy abandonner : Là furent blessez les cheuaux de Messieurs de Chappes, & de Bouteuille, & parut le gros des ennemis, quatre desquels, armez de toutes pieces, & montez aduantageusement, s'auancerent vers les nostres, & demanderent si quatre voudroient tirer contr'eux vn coup de pistolet : Le Baron de Montenac le leur accorda volontiers, quoy qu'il fust en pourpoint; les sieurs de sainct Michel, Saldanis, & Nauailles voulurent l'assister ; & approchans de douze pas, estoient pres de les joindre, si les mousquetades tirées d'vn & d'autre costé n'eussent causé leur separation.

Ainsi il n'y eut pour ce iour qu'vne legere escarmouche, faite par Monsieur de Pigeoliet

Le Vendredy 28. May, la place fut recogneuë par Monsieur le Comte d'Auriac, lequel voulut engager les ennemis à quelque combat: mais il fut impossible.

Le Samedy 29. Monsieur le Duc de Lesdiguieres grand Mareschal de Camp, General des armées du Roy, arriua à sainct Iulien, & entra en possession de la charge & conduitte du Camp Royal, Monsieur de Brissac la luy ayant quittée : & estant allé trouuer le Roy à Chizé, mondit sieur de Lesdiguieres voulut d'abondant recognoistre la place, & y fut accompagné par Messieurs le Prince de Giuuille, Duc d'elbeuf, Mareschal de Chosne, de la Rochefoucault, sainct Luc, Termes, & plusieurs autres Seigneurs, & gens de qualité : Les ennemis firent sortir quelque infanterie, qui fut repoussee par les nostres En cette charge Monsieur d'Elbeuf fut blessé d'vne mousquetade au gras de la jambe.

Le Dimanche 30. & iour de la Pentecoste, Monsieur le Mareschal de Lesdiguieres commanda à Mõsieur le Comte Maurucrs & de Fontenay, tous deux Maistres de Cãp

des Regiments de Champagne & Piedmont, de se loger dedans le faux-bourg de Taillebourg, à quoy ils obeirent promptement, & firent leur barricade à cinquante pas de celle des ennemis.

Le Lundy dernier iour de May, le Duc de Lesdiguieres alla sur le midy au faux-bourg susdit, pour faire mettre en pouldre vn portail gardé par les assiegez: au premier coup de canon, les Princes de Ginuille & Cardinal de Guise allerent au logement du Comte de Mauruers, pour s'approcher plus prés des ennemis: le sieur de Pigcollet premier Capitaine, & Lieutenant Colonel du Regimét de Champagne, attaqua leur barricade si viuement que son Sergent y fut tué.

Ces deux Princes y accoururent, & forcerent la premie re & seconde barricade, où demeurerent plusieurs volon taires, qui blessez de mousquetades, manquoient d'halein mais non point de courage. On conte Monsieur de Hu mieres entre ceux qui furent blessez en faussant la secon barricade; la troisiesme resta aux ennemis, pour ce qu'il se trouua que trente des nostres pour l'attaquer: là fure blessez de mousquetades le Comte de Mauruers, qui en mort, & Messieurs d'Auennes de Dauphiné, & Nauaill de Bearn.

Le Marquis de Themines y commandoit & voulut r'a peller le Baron de Montenac, qui s'estoit auancé dix p plus que le reste de la compagnie: mais on ne prit gard ce qu'il disoit, tant vn chacun estoit eschaufié au comb & estourdy des mousquetades que leur tiroient les en mis de dedans; douze ou quinze des nostres firent barri de proche de la leur de la portée du pistolet, encor qu fussent en pourpoint: De ces quinze furent les sieur Bressieux, Chodebonne, Chetin, Montenac, Marign Crezannes fils de Monsieur de Bordet, d'Escris neueu Monsieur le Cardinal de Rets;

Ils furent plus de demie heure sans qu'on leur voulust donner ny picquiers ny mousquetaires pour les soustenir, & furent commandez plusieurs fois de se retirer, ce qu'ils ne voulurent faire, se resoluans de mourir plustost que de quitter l'honneur qu'ils auoient acquis si glorieusement: en fin y estants contraints, ils retournerent, apportans les corps du sieur de Bois-Verdin l'vn des Capitaines du Regiment de Nauarre, & de deux Soldats qui y moururent, ne pouuans permettre que les ennemis triomphassent de la mort de ceux qui les auoiẽt fait trembler en leur vie; Monsieur de Ginuille & Monsieur le Duc de Chaune y furent marchandez chacun d'vne mousquetade, qui perça leur chapeau.

Le combat ayant duré trois bonnes heures, le Duc de Lesdiguieres fit commander la retraitte, adonc chacun quitta ses barricades. Le Roy & Monsieur le Connestable accueillirent fauorablement ceux qu'on remarqua auoir mieux fait en ceste occasion.

Le Mardy premier iour de May, le Roy fit abattre deux tours de la ville à coups de canon, & démonta vne de leur grosses pieces.

Le Mercredy deuxiesme du mois, sa Majesté enuoya vn Herault d'armes, faire commandement à Monsieur de Soubize de luy rendre la ville entre ses mains, sur peine d'estre declaré ccriminel de leze Majesté.

Le Herault dit ces mots:

A toy Beniamin de Rohan, Ie te commande de la part du Roy ton souuerain Seigneur & le mien, que tu ayes à luy ouurir les portes de sa ville de S. Iean d'Angely pour y entrer luy & toute son armee, à faute de ce faire, Je te declare de la part du Roy ton souuerain Seigneur & le mien, criminel de leze Maiesté diuine & humaine, au premier chef, tes maisons & chasteaux rasez, tes biens acquis & confisquez au Roy, & toy & toute ta posterité declarez roturiers.

A quoy dit ledit sieur de Soubize, *qu'il estoit tres humble seruiteur du Roy, qu'il n'estoit que Soldat, & ne pouuoit respondre auant que d'auoir communiqué ce cõmandement à l'Assemblee de la Rochelle & à son frere le Duc de Rohan*, & comme il parloit la teste couuerte, le Herault luy replicqua, *Scaches que tu ne me dois respondre ny comme Capitaine ny comme Soldat la teste couuerte, & que quand ie te parle de la part du Roy mon souuerain Seigneur & le tien, tu dois auoir la main au chappeau*: Là dessus le sieur de Haute-Fontaine dit au Herault, *le Roy excusera, s'il luy plaist, Monsieur de Soubize n'a iamais esté sommé.* Et s'en retournant ledit Herault sans autre resolution, trouua le sieur de la Salle Capitaine des Gardes, auquel il dit qu'il n'y auoit aucune obeyssance, & qu'il falloit tirer.

Aussi tost par l'ordre qu'en donna le Roy on fit deu[x] attacques, l'vne nommee le trauail du Duc de Chaune, & l'autre celle des Gardes du Roy, & l'vne & l'autre ont fa[it] tant, qu'apres plusieurs trenchées, gabionades & trauerse[s] de terres & faiscines, elles paruindrent aupres du fossé, [de] la façon qui s'ensuit.

Le Mercredy 16. Iuin le Duc de Chaune se trouua atta[-] ché à vne tenaille, où soudain apres le commandement [du] Roy, il fit faire vne mine à ladite tenaille, pour à laque[lle] arriuer, on auoit fait plusieurs tranchées; ce trauail fut p[e-] rilleux, & y eut plusieurs personnes tuées, tant d'vn par[t] que d'autre; cependant les batteries de sa Majesté faisoie[nt] leur deuoir auec vtilité. En ceste journée ne se passa au[cune] chose de remarque, si ce n'est le trauail ordinaire, où l'[on] n'oublia point d'entretenir les trenchées de feux con[ti-] nuels.

Le Ieudy dixsepticsme dudit mois, toute la Cour se p[re-] para pour aller aux trenchées, & l'on ne vit jamais rie[n] si beau que tous les Seigneurs de la Cour, qui à l'enuie [l'vn] de l'autre se dispesoient à faire paroistre la generosit[é]

leur courage, & la galanterie de leurs armes ; l'on croyoit assurément que l'on feroit jouer la mine ce iour là, & que de viue force à coups de main on l'emporteroit, & que tous les auanturiers seroient mis auec des halebardes à la teste des piques, armez de leurs armes ordinaires pour faire l'effort. Ceste iournee se continua de mesme que la precedente, qui attaquant, qui deffendant tant à coups de Canon, de mousquets, & de grenades, que de fauconeaux & harquebuses de chasse, dequoy on remarque qu'ils ont tué la plusspart de ceux qui ont esté tuez du costé du Roy.

Le Vendredy dixhuictiesme on se resolut de faire jouer la mine, & apres l'ordre donné en semblables affaires, les auanturiers, entre lesquels estoient personnes de tres-haute qualité, comme Monsieur le Comte de Harcourt, le Duc de Re's, le Duc d'Aluy fils de Mõsieur le Comte de Chomberr, le Baron de Rabat, le Comte de Lude, Monsieur de ... ors, Monsieur de Sainct Brisson, le Comte de Chasteau... ieux, le Marquis de sainct Chaumont, le Marquis de Rouillac, le Marquis de Vileroy, le Marquis de la Varen..., les Sieurs de Valence, sçauoir le Cheualier & le sieur ...Tion, le sieur de Borbonne, le Baron de Sauardin, le Baron d'Escry, le sieur Arnaud, le Comte de Terigny, le sieur Balagny, le Vicomte de Betancourt & plusieurs autres ... seroient trop long à décrire, demanderent à passer à la ...e, ce que Monsieur de Termes qui commandoit lors ... tranchees ne leur voulut point permettre, & faisant ...rner teste aux piques deuers eux, les empescha de passer: ...udain apres auoir fait mettre chacun à son poste, fit ...tre le feu à la mine, qui éboula la terre, en façon que dif...ment on y pouuoit monter; si tost que la mine eust fait ...t, les corps ordonnez pour ce donnerent, & les Sieurs ...cry, d'Estiors, le Marquis de Sainct Chaumõt, le Che... ...r de Valence, le Marquis de Roüillac, le Baron de Ra... ...e Baron de Sauardin, & le Sieur de Boyer, monterent par dessus

par dessus les tranchées quelques vns armez, & quelques autres desarmez pour se trouuer à la teste des premiers qui donnoient : mais ils furent receus par trois cens piques qui sortirent du retranchement qui estoit dans ladite tenaille, & tant à cause de ce qu'ils estoient fermes sur leurs armes, & que le terrain leur estoit asseuré souz leurs pieds, que par ce que leur front estoit plus grand que de ceux qui les attaquoient, ils repousserent les nostres, qui ne pouuoiēt monter qu'à peine, enfonçeans dedans la terre jusques au genouil.

Là fut tué le Baron d'Escry, qui estoit desarmé, & le Baron de Sauardin d'vne mousquetade dans le corps, à cause de la foiblesse de ses armes ; de Tiors fut blessé au visage d'vne grenade, & son cadet d'vn coup de pierre sur le nez, les sieurs Marquis de sainct Chaumont, Marqnis de Roüillac, & le Baron de Rabat furent portez par terre de coups de piques & de mousquets, & blessez legerement de leurs cheutes à cause de la pesanteur de leurs armes. Durant ce temps-là les Gardes du Roy de leur costé trauailloient tousiours pour s'approcher du fossé, où vn nommé Sarius eut vne mousquetade dedans le corps à la batterie, & plusieurs Soldats & Officiers tuez : le trauail fut arresté à vne toise de l'ouuerture du fossé, attendant qu'vne batterie Royale de dix canons fut dressée, & qu'vn pont sur quoy l'on proposé de passer ledit fossé fut acheué de fabriquer.

Le mesme iour l'apres-disnée l'on commença de faire vn logement dans ladite tenaille, au lieu où la mine auoit fait son effect ; lequel fut grandement incommodé du canon de l'ennemy ; & là furent tuez plusieurs personnes d'vne part & d'autre, & du costé de l'ennemy, le sieur de Haute-Fontaine, ame de leurs affaires, & le sieur de Nieul, Capitaine de cent hommes dans la ville.

Le sieur de Pigcolet Lieutenant Colonel du Regiment de Champagne commença ce logement, où le Baron de

Rabat & le Marquis de Roüillac, conjoinctement, porterent les premiers tõneaux, en pourpoint, & lors ledit Sieur Marquis de Roüillac prit commission d'en aller porter l'aduis au Roy & au Conseil, & de luy monsterr la forme du logement; Ce qu'il fit.

Ceste iournee se passa en escarmouches coninuelles, où il ne fut blessé aucuns chefs, que l'Enseigne de Chatelus, Capitaine du Regiment de Rambure, d'vne mousquetade à trauers son hausse-col.

La nuict l'ennemy donna plusieurs allarmes aux trauailleurs, ayant fait plusieurs fois mine de sortir sur nous faussement, à la fin, sur la pointe du iour, ils firent vne sortie de soixante hommes à pied, qui furent repousſez vigoureusement par les attaquans, où se signalerent entre autres le Sieur de la Fueillade, le Sieur de Boyer, le Marquis de Roüillac, le Vicomte de Betancourt, le Baron de Rabat qui eut vn coup de pistolet dans son pot, & le Sieur de Mayne, à qui les ruines d'vn coup de canon a blessé grandement le visage.

Le Samedy dixneufiesme, l'on trauailla tousiours à agrãdir le logement susdit, où il y eut continuation de personnes tuees de part & d'autre: Ceux de la ville pointerent deux pieces de canon, ce qui incommoda fort nos gens, & les batteries du Roy incommoderent aussi grandement les leurs qui trauailloient au retranchement de leur costé: la nuict se passa de mesme.

Le Dimanche vingtiesme, le Roy commanda vne mine au mesme lieu, à quoy on a trauaillé, l'apresdisnee on se trouua si proche de l'ennemy, & si auant dans leurs bresches, qu'on ne se pouuoit plus faire de mal qu'à coups de pierres; le sieur Marquis de Roüillac fut blessé legerement d'vn coup de pierre par la teste, le sieur Arnaud fut aussi blessé d'vn coup de pierre.

Le vingt-vniesme on a continué le trauail, & ne s'est rien

fait de remarque, sinon que le soir l'ennemy preuoyant sa ruine, fit sortir vn de leur maistre de Camp nommé Pibernier, au fauxbourg d'Onix, où commande Monsieur Zamet, pour parlementer auec Monsieur de Chastelier maistre de Camp, lequel il supplia d'auoir en recommandation sa femme & ses enfans, & d'estre son intercesseur aupres du Roy.

Le Mardy vingt-deuxiesme, Monsieur de Soubize ennoya par deuers ledit sieur Zamet vn trompette, le matin & le soir auec quelques lettres pour Monsieur le Connestable, lequel fut mené au Roy, & cependant ils pointerent vn Canon contre le trauail dudit sieur Zamet, & si tost que le trompette fut r'entré dans la ville, ils le firent tirer, & de ce coup, le sieur Zamet, le sieur Marquis de Roüillac, le sieur de Chastelier, & quelques Capitaines du Regiment de Picardie qui s'estoiét arrestez à voir r'entrer ledit trompette, furent tous couuerts de terre, en grand danger de leurs personnes.

Sur le soir, vn soldat de la compagnie du maistre de Camp du Regiment de Picardie, n'estât qu'en pourpoint, prit & emmena prisonnier vn soldat de la ville, armé de sa cuirasse & de son pot, estant en sentinelle perduë, l'espee nuë à la main.

Le Mercredy, veille du iour de sainct Iean au matin, la batterie de dix Canons dressee à la porte de Niort, de l'aduis de Monsieur d'Espernon, fut commencee auec grand perte & dommage de l'ennemy, & a continué le reste de la journee auec vne tempeste furieuse.

Le mesme iour vn trompette est sorty de la ville, demandant à parler au sieur Zamet, de la part de Monsieur de Soubize; sa charge estoit de demander sauf-conduit pour vn Gentil-homme nommé Montmartin, enuoyé par le sieur de Soubize vers Monsieur le Connestable; lequel fut conduit par le sieur Zamet Mareschal de Camp en l'ar-

mee du Roy.

En fin sa Majesté vaincuë par vn excez de sa naturelle bonté, voyant ses ennemis implorer sa grace, leur accorda benignement ce qui ensuit.

1 Premierement, le Roy ne pretend faire aucun traicté, mais pour la supplication tres-humble, plusieurs fois reïteree de ceux qui sont dans sainct Iean d'Angely, sa Majesté leur pardonne à tous égalementt, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, tout ce qui s'est faict & commis durant le siege d'icelle: à condition qu'ils demanderont pardon, & iureront de demeurer eternellement soubs son obeïssance, & qu'ils ne porteront iamais les armes contre son seruice, souz quelque cause ou pretexte que ce soit.

2 Sa Majesté entendant aussi, comme elle a tousiours fait, qu'ils jouïssent de la liberté de cōscience, suiuant les Edicts de sa Majesté.

3 Souz ces conditions sa Majesté leur fait cette grace, accorde la liberté de leurs personnes, & les a remis dans la jouïssance de leurs biens, comme ils estoient auparauant, & ceux qui se voudront retirer, sa Majesté leur fera donner sauf-conduit pour leurs personnes, armes & cheuaux.

4 Et pour toutes autres demandes par eux faites, elles demeurerōt au vouloir de sa Majesté, pour en faire ainsi qu'elle aduisera bon estre.

Faict & passé au Camp deuant sainct Iean d'Angely, le 25. Iuin 1621. signé Louys, & plus bas, Bruslard, & scellé.

Aussi ceux que le sieur de Soubize enuoya au Roy signerent l'acceptation de la grace que sa Majesté leur faisoit.

Toutes ces choses passees au Camp, le Samedy ensuiuant 26 Iuin la Garnison sortit de sainct Iean, enuiron quinze cens hommes de pied, le mousquet soubs le bras, & quelques six vingts cheuaux; entre lesquels estoit le sieur de Soubize, qui s'allant jetter aux pieds du Roy, obtint grace & pardon, & furent conduits trois lieuës hors le Camp par

les cheuaux Legers de sa Majesté.

Cela faict, le Duc d'Espernon se saisit de la place, pour le Roy, empesche le desordre des soldats, & fait chastier les plus insolents.

Et depuis par cõmandement de sa Majesté, on commença à trauailler à remplir les fossez de sainct Iean, & pour cet effect faict démolir & abbatre ce qui restoit des murailles de la ville, ne voulant pas qu'il soit plus parlé de sainct Iean d'Angely, ne qu'il y ait plus de ville, mais vn gros bourg que l'on appellera le Bourg-Louys, où sa Majesté fait basti vn Conuent de Capucins, & y a déja fait planter la Croix

Le Roy continuant ses victoires, & s'en allant assieger l ville de Pons, distant de neuf lieuës de sainct Iean, on lu apporta les clefs dans Coignac, & se sont rendus à so obeïssance le 30. Iuin.

Pour la Rochelle le Roy qnittant la Xaintonge, a laiss le Duc d'Espernon auec huict mille hommes de pied, & douze cens cheuaux pour l'inuestir & blocquer, & pou asseurer le bas Poictou, le sieur de Roches demeure en gar nison à Luçon auec trois cés hommes de pied, & vne com pagnie de cheuaux legers : Le sieur de la Pelissonniere, la ville de Thalmond auec quatre cens hommes de pied, vne compagnie au Chasteau.

En Guyenne ceux de la Religion, conduits par le D de Rohan & Marquis de la Force, firent sousleuer Ner contre sa Majesté.

Le Duc de Mayenne s'y achemine aussi-tost, & l'assie auec huict mille hommes : pendant quoy ils surprenne Caumont, qui fut presque aussi tost reconquis que pris p ledit sieur Duc, y estant demeurez des leurs plus de qua cens hommes : & poursuiuant en apres le siege de Ner les contraint de telle sorte, que n'en pouuants plus, se s rendus au Duc de Mayenne, en l'obeïssance du Roy, l Iuillet, Bergerac craignant l'armée Royalle porte les c

au Roy, dans Sainct Emilian le 2. Iuillet : plusieurs autres places se rendent.

Mais Clerac, ville scize sur Lot, attend les armes du Roy, soustient le siege quelques deux iours, deuant la place meurt vn Capitaine courageux Mõsieur le Baron de Termes: la place finalement est renduë au Roy, cinquante mil escus donnez aux soldats, & quatre des habitans pendus.

Voyons maintenant ce qui se passe à Montauban.

Montauban est vne ville des plus fortes qui soit en France, elle est edifiee sur la crouppe d'vne haute coline, qui découure de loing tout ce qui la peut aborder. Sur le declin, & panchement d'icelle est construict vn pont de grande estendue, souz lequel passe la riuiere de Tar, qui luy amene de grandes commoditez, pour entretenir ceux dont elle est bien peuplee ; la riuiere qui laue le bord de ses murailles luy est vne grande deffence, qui est du costé de Thoulouze, dans ladite ville y a vne fort belle fontaine qu'ils appellent Griffon, laquelle fournit aux habitans toute la quantité d'eau qui leur est necessaire. Les habitans de dedans ont tousiours esté opiniastres & rebelles cõtre leurs superieurs, autant de fois qu'elle a esté battue, ils se sont opiniastrez à la deffence ; Souz le regne de Charles septiesme elle eust esté prise & démantelée n'eust esté que Estienne de Vignoles, & Ponton de Xaintrailles Capitaines des plus vaillants de l'armee y moururent, ce qui fit perdre courage aux soldats, qui leuerent le siege. Ceste ville a esté tousiours in- ente, plus pour ses forteresses que richesses. Ceux de la religion pretendue reformee l'en inuestirét és annees 1562. 1563. & la remplirent de toutes sortes de gens determinez pour l'entretenement d'vne rebellion ; elle fut assiegee trois fois, dont elle resista pour lors, attendu qu'il fut- t à l'Estat des affaires qui estoient de plus grande consequence que n'estoit sa prise ; la vengeance celeste la suit, faut croire que les villes qui dénient l'obeïssance à l'au-

thorité Royalle, sont en fin chastiez.

Le Roy voyant que le chastiment de la ville de sainct Iean d'Angely & d'autres, n'amolissoient point la dureté & l'opiniastreté de ses subjects de Montauban, apres auoir vsé des voyes les plus douces, a faict inuestir leur ville le 20. iour d'Aoust. Ce siege a déja esté fort furieux : car la resistance y est opiniastre, les passages les plus importans sont bouclez. Sa Majesté a vne armee de plus de trente mille hommes, elle est battue par cinq diuers endroits, au premier quartier est le Roy, du costé des sables & moulins à eaux, & de l'autre costé à main droite est le quartier de Monsieur le Duc de Mayenne, ces deux batteries sont flanquees contre le petit Montauban, & à main senestre est le quartier de Monsieur le Connestable, par delà la riuiere. Les deux autres batteries sont commandees, sçauoir, l'vne par Monsieur le Prince de Ioinuille, & l'autre par Monsieur le Duc de Lesdiguieres, & Comte de Bassompierre, tous les quartiers ensemble sont composez de quarante-deux pieces de Canon.

Le quatriesme iour du mois de Septembre, Monsieur le Duc d'Angoulesme, par commandement de sa Majesté, fut enuoyé auec deux compagnies de chasque Regiment, & en outre douze Cornettes de Cauallerie, faisant le tout enuiron trois mille hommes de pied, & douze cens Cheuaux, pour aller au deuant des trouppes de Monsieur de Rohan, qui venoit au secours de Montauban; Comme ledit sieur Duc d'Angoulesme eust eu aduis que le Marquis de Malause, qui commandoit aux plus belles trouppes de l'armee dudit sieur Duc de Rohan, venoit, & qu'ils estoiét logez en vne place non forte, & de fort petite consideration, auec deux mille hommes, prit alors courage de les aller attaquer; il renuerse & met en pieces, d'vne telle ardeur & furie, qu'apres en auoir tué plus de quatre cés, pris leurs Chefs & quantité d'autres prisonniers, se rend maistre de

la place, & ses autres restans se sont finalement rendus au Roy, & à la mercy dudit sieur Duc, qui leur a benignemét donné la vie, apres auoir presté serment de ne porter jamais les armes contre sa Majesté.

Les Drapeaux & Enseignes qui furent prises, ont esté enuoyees au Roy, qui a eu se seruice agreable.

Nous ne doutons point que les ennemis rebelles au Roy n'ayent fait courir le bruit de ce qui se passa les six & septiesme dudit mois de Septembre, aux assauts qui furent donnez par Monsieur le Duc de Mayenne à ladite ville de Montauban, comme si c'estoit chose qui fust grandement à leur aduantage : Car qui sçaura la verité de l'histoire, iugera que ce qui s'y exploita à la prise de leur bastion sera la ruine de la ville : encore qu'il y soit mort quelques Nobles & quelques soldats des nostres ; c'est vne gloire pour eux, puis qu'il n'y a pareil honneur que de mourir pour la gloire de son Roy, & pour son seruice.

Le 8. du present mois ledit sieur Duc fit donner vn second assaut au mesme endroit, auec bonne quantité de Cauualliers volontaires, & grand nombre de soldats, gaigne vne demy-lune. La demy-lune gaignee, ainsi que dessus, ledit seigneur Duc de Mayenne y a fait aussi tost monter l'artillerie, & de là tire sans cesse sur la ville auec de grands effets, & qui effrayent fort les habitans.

Le Ieudy 19. dudit mois de Septembre, Monseigneur le Duc de Mayenne, allant visiter les tranchees, pour voir où il feroit donner l'assaut general le Vendredy ensuiuant, fut tué d'vn coup de mousquet qui luy donna dans l'œil gauche, dont il est tombé mort sur la place, sans iamais pouuoir parler ny dire vn seul mot, & fut frappé de trois à quatre cens pas.

L'onziesme iour d'Octobre, les ennemis rebelles de Montauban firent vne sortie en nombre quatre cens hommes, vne heure auant le iour, sur le quartier du Regiment des Gar-

des Gardes de sa Majesté, où surprenant quelques soldats aux tranchees, qui ne faisoient pas bonne garde, les poursuiuirent jusques aupres du Canon, & en tuerent quelque nombre, jusques à l'arriuee de Monsieur le Mareschal de Themines, qui d'vn courage genereux, suiuy d'vne belle Noblesse volontaire, repousserent les ennemis jusques dedans leurs portes : apres deux heures de combat, où l'on ne se recognoissoit qu'à la lueur du feu des mousquetades, cette Noblesse y paroissoit non en Soldats, mais en Lyons pleins de valeur, la picque à la main, forçant les ennemis de se retirer, auec vne notable perte des leurs, & y gaignerent les nostres vn Rauelin de dehors, sur lequel fut monté aussi tost le Canon, qui battoit les courtines de la place, & au trauers des bréches de la muraille, les maisons & edifices de la ville: Du costé du Roy y fut tué monsieur de Fourilles Capitaine de ses Gardes, fort regretté pour sa valeur.

Le treiziesme du mesme mois, sa Majesté se treuua de bon matin au Camp, & voulut estre present à vne furieuse batterie de vingt pieces de Canon qu'elle auoit commandé, & que l'on commança à la mesme heure faire tonner sur les ennemis, ce qui les contraignit de se retirer du lieu où ils trauailloient aux retranchements, auec ardeur & diligence : car ces commancemens reüssirent de telle sorte à nostre auantage, qu'apres enuiron trois cens coups que l'on tira cette mesme iournee, on détacha deux grands gabions de l'ennemy, qui en demeura par consequent grandement incommodé.

Le Ieudy 14. dudit mois, la mesme batterie de vingt pieces de Canon redoubla encore, auec beaucoup plus d'effects que le iour precedent.

Ce mesme iour, au quartier de Monsieur le Prince de Ioinuille fut esleuee vne autre batterie de douze pieces, qui commãcerent à battre la ville en ruïne, de maniere qu'on y voyoit voler les cheminees & les faistres des maisons en l'air.

Autres batteries d'autres quartiers donnerent en mesme temps, qui estonnerent merueilleusement les Rebelles en leurs effects, & aduança-on de ce coup quelques soixante pas dans leurs retranchemens, & gaigna-on sur eux vn bastion, sur lequel on se planta, non sans perte de quelques vns des nostres, & de plus de cent des leurs: de maniere que depuis l'onziesme d'Octobre jusques au quatorziesme, furent tirez sur la place plus de six mille coups de Canon.

En Dauphiné, le Comte de la Suze se dispose à leuer des troupes, pour joindre le sieur de Montbrun, & aller ensemble trouuer le Duc de Rohan : mais il en fut empesché comme verrez par le discours qui ensuit.

Ce seigneur estoit l'vn des premiers flambeaux de la Rebellion, & ayant esté esleu l'vn des Chefs des Rebelles, se mit le beau premier à leuer des trouppes : voyant le Roy occupé au siege de Montauban, il s'achemine en Dauphiné auec quelques Gentils-hommes qu'il auoit tirez de Montauban, & quelques autres qu'il auoit ramassez en passant, & s'en alloit en intention de joindre le sieur de Montbrun, qui auoit nombre d'hommes sur pieds pour surprendre Grenoble : mais Dieu permit qu'à demy-lieuë de Grenoble, ils vindrent passer par Giere, pour aller à la Mure, où ils esperoient joindre le sieur de Montbrun, & auoient assignation de s'y rendre le 18. d'Octobre ; là ils rencontrent quelques paysans qui se mettent en deffense, & demandent où ils vont ; Le Comte de la Suze dit qu'ils n'en ont que faire, & qu'il passera en dépit d'eux, & ne leur veut dire quel il est, ny où il va, & en cette resolution les charge : Eux se mettent en deffense, & taschent de les empescher : mais apres trois païsans tuez & cinq ou six de blessez, ils furent contraints de les laisser passer.

Eux eschappez de ces paysans, picquent & passent toute la nuict à courir : mais ne sçachants pas les chemins, Dieu voulut qu'au lieu de s'auancer ils reculoient, & s'en alloié

à l'auanture ; en fin ils se trouuerent en vn village appellé
sainct Mury, & s'adresserent à vn paysan, & le prierent de
leur monstrer le chemin & qu'ils luy donneroient quatre
pistoles ; luy leur accorde, & cependant dit à vn sien
valet qu'il aduertist les Communes, & les fist assemble
pendant qu'il les abuseroit & les meneroit par les precipi
ces qui sont aupres de Muronette : l'effect reüssit selon so
intention, voila ces gens engagez parmy les rochers, & en
uironnez de trois à quatre cens paysans, armez à la villa
geoise qui se presentent à eux ; Là dessus, déja assez eston
nez, pour se voir en des lieux desauantageux à la Caualle
rie, les paysans crient qu'ils arrestent & posent bas les ar
mes, autrement ils sont morts ; & là dessus tirent quelqu
coups de mousquet : eux s'estonnent & taschent de se sau
uer, mais il en fut pris vingt-ciuq pour l'heure, & entr
autres le dit sieur Comte de la Suze, & menez sur le cham
à Grenoble, & mis entre les mains du premier Preside
& du sieur de Morges Gouuerneur, qui les ayant fait m
tre en trois carrosses, les firent conduire en prison, apres l
auoir interrogez : Ils furent trouuez saisis de missiues d
dit sieur de Montbrun, du plan de la ville de Grenoble ; p
lesquelles missiues on a sceu leur dessein, qui estoit d'ass
ger Grenoble du costé de la porte de Lesdiguieres, se sai
de l'Eglise de sainct André, & battre la ville en ruine : (
qui se deuoit faire le 17. Octobre, & jetter auec quara
ou cinquante fregattes, cinq ou six mille hommes deda
prendre les plus riches à rançon, faire mourir le prem
President, & autres qui leur nuisoient, & piller la vi
Estants ainsi emprisonnez, les procez verbaux furent a
tost enuoyez au Roy, pour auoir sa volonté & comm
dement sur ce qui en sera fait.

Enuiron ce temps, en Normandie fut découuerte
autre puissante faction, tramee par l'Assemblee de la R
chelle, & entreprise d'executer par vn nommé Vatteu

Montchrestien, qui depuis la reduction de Sully, où il s'estoit jetté, se retira à la Rochelle, & receut de ladite Assemblee cent ou six vingts Commissions pour leuer des troupes en Normandie, & y assembler vn corps d'armee en leur faueur: Ses pratctiques furent faites és villes de Donfront, Alençon, Argenton, Falaize, & autres lieux du Perche, où l'entree luy estoit facile de communiquer auec les partisans des Rebelles à sa Majesté, gaigne quantité de Gentils-hommes & Capitaines, ausquels il deliure Commissions & argent pour faire ses leuees, & fait jusques à trois ou quatre cens hommes, parmy lesquels il court la campagne auec vn dégast estrange: Les Duc de Longueuille & sieur de Matignon, qui ont aduis de ces Bandoüilliers leuez, qui couroient la Prouince, enuoyent promptement nombre de gens de guerre, auec les Preuosts, pour charger ledit Vatteuille & les siens, qui auoit pris sa retraitte dans les bois & forests, des enuirons d'Argenton & Donfront: Cependant, sans rien apprehender, Vatteuille continue ses courses & ses leuees: mais le malheur pour luy, fut que le Ieudy 7. Octobre estant arriué de nuict au bourg de Tourailles, distant de cinq lieuës de Falaize & autant de Donfront, & logé luy huictiesme en vne forte hostellerie, Vatteuille s'estant retiré en vne chambre, de peur d'estre coneu, se fait donner à souper, & commande qu'on tienne les cheuaux prests pour partir dãs deux heures apres: mais n'eust loisir de ce faire; car le sieur de Turgot, seigneur dudit bourg de Tourailles, estant en son Chasteau, distant vn petit quart de lieuë dudit bourg, eut aduis de l'arriuee dudit Vatteuille en iceluy, il se resolut aussi tost de l'aller prendre; il prend deux Gentils hommes qui estoient chez luy, auec ses domestiques, prend pour assistance quatre autres Gentils-hommes ses voisins & trois soldats, & va à l'hostellerie où estoit Vatteuille prest à partir, le somme de se rendre, & inuestit l'hostellerie auec ce qu'il auoit de gens

Vatteuille se met en deffense auec les siens, & tenant deux pistolets en ses mains, tire sus le sieur de Tourailles, luy tuë deux de ses Gentils-hommes & vn soldat; ledit sieur de Tourailles, qui auoit esté failly, ne faillit pas son homme, il tuë ledit de Vatteuille, arreste son valet de chambre fort blessé, pendant quoy ses compagnons se sauuent subtilement, quoy que blessez: Le corps mort de Vatteuille est porté au Chasteau de Tourailles, on y fait conduire le valet prisonnier, le fait interroger par le Iuge du lieu, & donne aduis de tout à Mõsieur de Matignon qui estoit à Donfront, & en escrit à Monsieur le Duc de Longueuille & au Parlement de Roüen, ausquels il enuoye l'interrogatoire dudit valet, dépesche vers le Roy à Montauban pour sçauoir sur ce sa volonté. Monsieur de Matignon enuoye querir le cadauer de Vatteuille & son valet, & estât à Donfront, les Commissions de la Rochelle recogneuës, le 12 Octobre, apres les secondes informations faites, le Iuge de Donfront ordonne que Vatteuille attaint de crime de lezé Majesté, son corps mort seroit traisné sur vne claye rompu sur vne roüe, puis bruslé, & les cendres jettees au vent: Ce qui fut confirmé par Arrest du Parlement de Roüen, & executé le 12. Octobre ensuiuant,

Pendant cecy, Montauban persistant en son opiniastreté, subsiste contre les armes du Roy: La saison de l'Hiuer qui estoit proche, les maladies grandes en l'armee, les eaux comblans les trenchees, bref plusieurs autres incommoditez donnerent occasion au Roy de quitter le siege, pour reprendre au temps nouueau.

Non pourtant que sa Majesté desire pour cela laisser les Rebelles à leur liberté de mal faire: car en partant elle a voulu laisser le Mareschal de sainct Geran auec vne partie de l'armee és lieux plus proches dudit Montauban, pour les tenir incessamment blocquez, empescher leurs courses, secours, & le rauitaillement qu'ils pourroient auoir.

Sa Majesté s'achemine à Thoulouze le 1. Nouembre, le Dimanche ensuiuant y fit son entree, receut les submissions du Parlement & des Capitoux de la ville, & les asseura par la bouche de Monsieur le Connestable, que sur le Printẽps sa Majesté r'assiegeroit Montauban, & feroit voir de grãds effects de sa puissance.

Pendant que le Roy estoit à Thoulouze, se sont jettez dans la Comté de Foix trois mille hommes des Seuenes, grossis & guidez par les Huguenots du pays, jusques à quatre mille hommes, auec trois ou quatre pieces de Canon, & ont fait vn tel degast à la campagne, mesme aux auenües de ladite Comté du costé du Languedoc, qu'ils n'ont laissé maisons de Seigneurs ny de Gentils-hommes, qu'ils n'ayẽt mis à feu & à sang, Ils se sont voulus attaquer aux villes closes, mesme à vne petite que l'on nomme Varilles vers Pamiers, laquelle ils ont battue deux ou trois iours durant fort furieusement : Mais il est arriué que les gens du pays mesme, & ceux des monts Pyrenees proches de là, y sont accourus, partie mesme se sont jettez dedans ladite ville de Varilles, où ils ont fait des merueilles attendant secours du Roy, ont fait diuerses sorties, esquelles ils ont fait de grands carnages desdits Rebelles : De telle sorte que les charrettes de Pamieres, qui les fauorisoient, ont esté fort occupees à en emporter les corps : & le secours estant arriué, tous gens du pays, le 15. Nouembre à trois heures apres midy, lesdits Rebelles ont esté tous mis en déroute, & en est demeuré plus de huict cens sur la place, deux de leurs Chefs y ont esté pris, & plusieurs autres prisonniers. Ce qui donna vn grand contentement au Roy.

Vn autre faict arriua pendant le mesme séjour du Roy à Thoulouze, qui fut la rebellion de Monheur.

Monheur est vne petite ville sur la Garonne, qui n'a pas plus d'estendue & de circuit que le bois de Vincenne: mais toutesfois tres-importante, pour ce qu'elle occupe le grãd

passage de ladite riuiere qui và de Thoulouze à Bordeaux.

Monsieur de Boisse Pardaillan, qui pour estre de la Religion pretenduë reformee, & des plus estimez du party, ne laissoit pas d'estre bon seruiteur du Roy, auoit rendu cette place à sa Majesté, auec celle de saincte Foy, si tost que le Roy fut arriué en Guyenne, apres la prise de S. Iean d'Angely, qui fut cause que le Roy ne les fit pas raser & les luy fia en sa garde, sans y rien changer; Ledit sieur de Boisse ayant esté miserablement assassiné par les siens lors qu'il alloit pour remedier à la rebellion qui s'y formoit, & apres s'estás reuoltez tout à fait, ceux qui estoient dans ledit Monheur firent de grands rauages, tant sur ladite riuiere de Garonne que sur la terre.

Sa Majesté qui en eut aduis dans Thoulouze, part auss tost, & s'achemine deuant ladite place, pour y chastier la re bellion, ayant auec soy vne grande partie de son armee. El le se resolut de l'assieger, & de l'emporter à quelque sorte d prix: & de fait l'ayant assiegee, les Rebelles firent vne sort le 10. Decembre, à leur desauantage: car de deux cens qu'i estoient sortis, il en retourna peu qui ne fussent blessez, ou tre grand nombre de tuez.

Le Canon du Roy ayant fait de grands effets, & rom prés de vingt toises de muralle, l'on se resolut d'y donn l'assaut: Ce que voyans les Rebelles, demanderent comp sition, laquelle le Roy ne leur voulut accorder qu'à disc tion: Là dessus l'assaut se donne par Monsieur le Marq de Themines, autrement dit de Losieres, qui y fut ble d'vne mousquetade à la jambe, dont il est mort du dep Les rebelles bien estonnez, & voyans leur faute toute e dente, d'auoir refusé la place au Roy, crient la vie sauu misericorde, mais les gens de guerre n'ayans point d'or les, ains seulement les armes à la main pour y seruir le R & chastier ses ennemis forcent les assiegez, de se rend la discretion du Roy entrerent en la ville, & s'en ren

les Maistres.

Le Roy leur donne la place au pillage, fait sortir toutes les femmes, ausquelles on faict passer la riuiere par bateaux pour euiter la furie des soldats: les Garnisons & habitans, qui les auoient soustenus en icelle mis dehors & chassez de la ville le baston blanc en main sans chappeau: la ville puis apres à esté abandonnée aux flammes & mise en cendres, & ses fortifications ruïnées pour marque memorable de sa rebellion. Ce qui arriua le Dimanche 12. Decembre dernier.

Pendent le Siege Monsieur le Connestable qui estoit malade à Aiguillon, mourut le Mercredy en suyuant 15. du mesme mois: son corps ouuert & embaumé, fut mis en un cercueil & enuoyé à Blaye sur la Garonne.

Apres la Reduction de Monheur, les sieurs Marquis de Mirâbeau & Vicomte de Castetz, ayant promis ne porter doresnauant les armes contre le seruice du Roy, se sont reuoltez derechef & ayant ioinct plus de 500. hommes pour se jetter dans Saincte Foy, ont esté rencontrez Par Monsieur du Hallier, Capitaine des Gardes & frere de Monsieur le Mareschal de Vitry, qui en à mis 400. en pieces, entre lesquels est demeuré mort ledit Marquis de Mirâbeau, qui estoit fils de feu Monsieur de Boisse, Pardaillan, & un des autheurs de son assassinat & plusieurs autres prisonniers au grand contentement de sa Majesté.

FIN.

Table des Matieres. pag



